

Règlement du Bike Rota Run – Dimanche 29 mars 2026

Dans le cadre de sa manifestation au profit du Neurodon, le Rotary club de Marmande organise avec l'ASPTT Marmande Triathlon une épreuve de Bike and Run sur le site de La Filhole à Marmande.

Article 1 : Règles

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le règlement de la FFtri (Fédération Française de Triathlon), ainsi que suivant les règles définies ci-dessous.

Article 2 : Délai inscription

Les inscriptions se feront :

- en ligne sur le site « Hello assos » jusqu'au 27 mars 2026 18h :

<https://www.helloasso.com/associations/asptt-marmande-triathlon/evenements/bike-rota-run-2026>

- ou sur place le jour-même de 8h30 à 9h00 sous réserve de places disponibles.

Article 3 : Annulation de l'épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve.

Article 4 : Assurance

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la responsabilité civile générale. Chaque concurrent licencié FFTRI ou ASPTT Premium bénéficie des garanties d'assurance individuelle (s'il a souscrit à l'assurance). **Il sera également possible de bénéficier d'une licence ASPTT Event offerte par l'ASPTT.** Il est rappelé l'intérêt pour un concurrent d'être couvert par une assurance individuelle accidents.

Article 5 : Dossard

Les retraits des dossards se feront uniquement sur présentation d'une carte d'identité. Les dossards doivent être visibles et portés sur le devant pendant toute la course.

Article 6 : Équipement

Chaque équipe constituée de deux concurrents devra disposer d'un VTT pour l'ensemble de l'épreuve et de deux casques (un pour chaque participant). Le port du casque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire pour tous les participants sur l'intégralité du parcours.

Article 7 : Déroulé de l'épreuve

Le Run & Bike est une course en alternance par équipe de deux, composée d'un coureur à pied (le runner) et d'un coureur en VTT (le biker). Seuls les vélos sans assistance électrique sont acceptés.

Les inscriptions s'effectuent par équipe de deux (femme ou homme ou mixte). La fréquence des relais est libre mais ceux-ci doivent respecter obligatoirement les consignes suivantes :

Les changements entre équipiers sont libres. Il est interdit de monter à deux sur le vélo.

Les deux équipiers peuvent ne pas être ensemble au moment de l'échange du VTT. Le vélo doit impérativement être mis à droite du chemin et ne pas être laissé au milieu du chemin.

Attention : Les deux équipiers doivent obligatoirement passer ensemble à chaque passage sur la ligne d'arrivée).

Les participants doivent suivre le parcours mis en place par l'organisation. Les équipes devront garder le même vélo tout au long de l'épreuve, quel que soit l'incident technique. Les concurrents sont tenus de respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs, et ne pas effectuer d'action dangereuse. Des consignes précises et des rappels de règlement sont donnés lors du briefing de l'épreuve.

Article 8 : Parcours

Les parcours sont disponibles sur la page Facebook et le site de l'ASPTT Marmande Triathlon : <https://marmande.asptt.com/activity/triathlon/> https://www.facebook.com/MarmandeTriathlon/?locale=fr_FR L'épreuve se déroule sur un circuit tout terrain dans un cadre forestier et de prairie.

Article 9 : Respect des décisions

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs.

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité ainsi que des pertes ou vols de matériels. L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

Article 11 : Respect de l'environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement. Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées ou qui dégradera le site pourra voir son équipe disqualifiée.

Article 12 : Acceptation de règlement

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Article 13 : Droit à l'image

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Article 14 : Documents obligatoires

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur des documents suivants :

- Licence FFTRI ou ASPTT premium
- Pour les non-licenciés / autres licenciés : Questionnaire santé pour majeurs : [2024-08-28-QUESTIONNAIRE-SANTE-MAJEUR.pdf](#)
- Autorisation parentale et réponse au questionnaire santé spécifique pour les mineurs (sauf licencié Fédération Française de Triathlon) [Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur - Légifrance](#)
- Justificatif d'identité

Article 15 : Courses

Course	Distance	Temps max
9h 45 Challenge entreprise Homme/Femme/Mixte	3 tours (6,8 km)	45 min
10h 30 Course pour tous Homme/Femme/Mixte 14 et +	4 tours (8,6km)	55 min
8/11 ans Homme/Femme/Mixte	1 tour (2,6 km)	15 min
12/13 ans Homme/Femme/Mixte	2 tours (4,7 km)	25 min

Article 17 : Informations personnelles

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.